

CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 08 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 08 octobre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 01 octobre 2020, s'est réuni en la Salle de réunion du SICTOM de Champagne Berrichonne, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU Thierry.

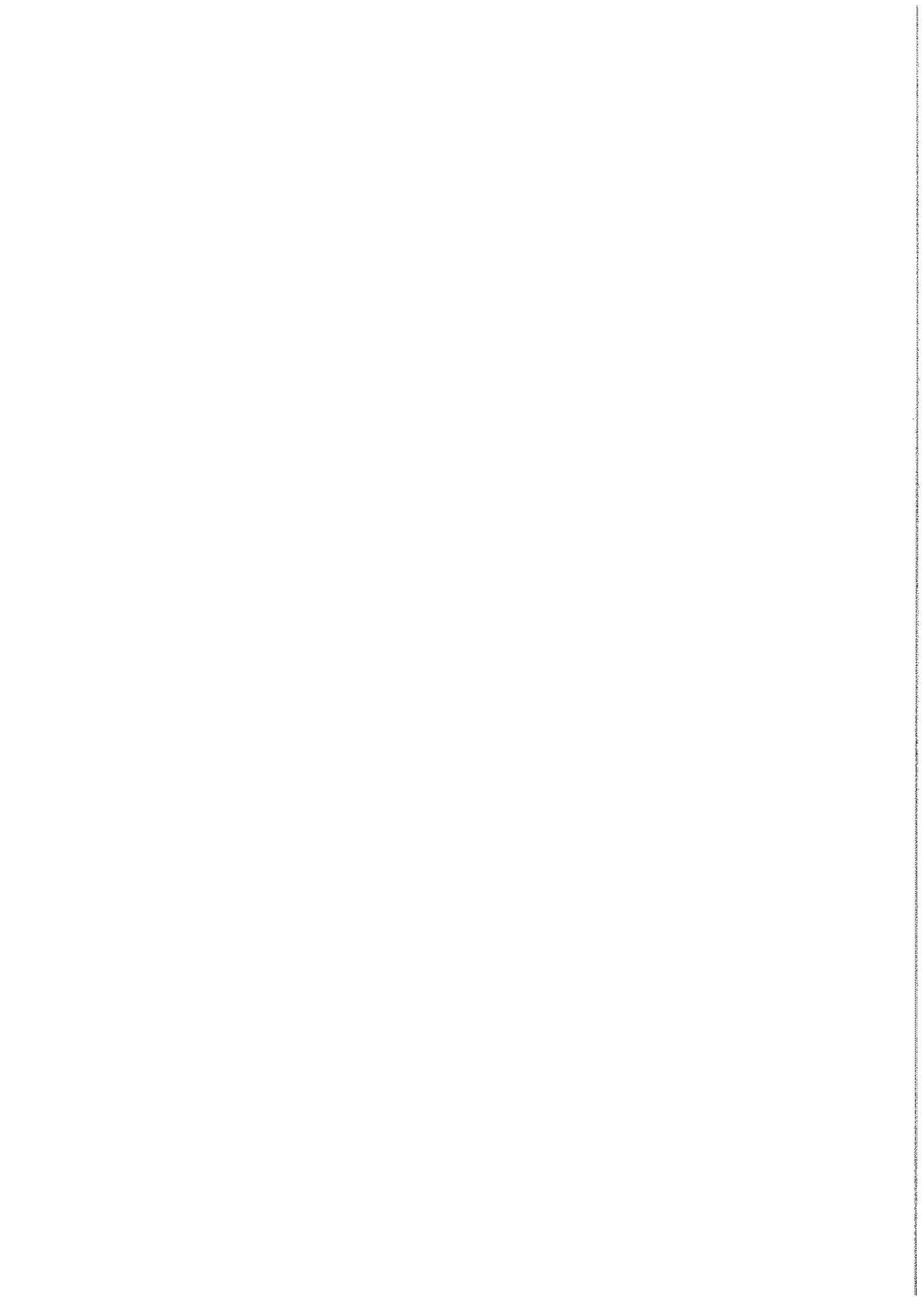
Nombre de délégués : - en exercice : 78 - présents : 44 - procurations : 16 - votants : 60

ETAIENT PRÉSENT : **ABRIOUX Sylvette** Délégué titulaire CCCB- **AUDEBERT Éric** Délégué titulaire FerCher - **BEAURIOT Véronique** Délégué suppléant CCCB - **BODARD Nicolas** Délégué titulaire CCCB - **BODIN Olivier** Délégué titulaire CCCB - **BONNET Michel** Délégué titulaire FerCher - **BOUQUIN Serge** Délégué titulaire CCCB - **BRULE Yvonne** Délégué titulaire CCCB - **BRUNEAU Pascal** Délégué titulaire CCCB - **BRUYAS Rudy** Délégué titulaire CCCB - **CHARLOTON Pierrette** Délégué titulaire CCCB - **CHAUVEAU Thierry** Délégué titulaire CCCB - **CHIPAULT Michaël** Délégué suppléant CCCB - **DELHOMME Cassandre** Délégué titulaire CCCB - **FAUCARD Jean Marc** Délégué titulaire CCCB - **FOUQUET Anita** Délégué titulaire CCCB - **FRADIN Jacky** Délégué titulaire CCCB - **GONNET Arnaud** Délégué titulaire CCCB - **GONTHIER Gilles** Délégué Titulaire FerCher - **HERVET Maryse** Délégué titulaire CCCB - **IWANOW Michelle** Délégué suppléant FerCher - **JOLY Sylvain** Délégué titulaire FerCher - **JOUDON Jean François** Délégué titulaire CCCB - **LAFOND Christian** Délégué suppléant CCCB - **LAINEZ Sylvie** Délégué titulaire CCCB - **LAMASSET Patrick** Délégué titulaire CCCB - **LEGNIER François** Délégué titulaire FerCher - **LEPRAT Monique** Délégué titulaire FerCher - **LOTH Christelle** Délégué titulaire CCCB - **MALLET Armelle** Délégué titulaire CCCB - **MONTAGNE Monique** Délégué titulaire CCCB - **NAVARRO Georges** Délégué titulaire CCCB - **NORMAND Franck** Délégué titulaire FerCher - **PARAGE Frédéric** Délégué titulaire CCCB - **RAMBERT Grégory** Délégué titulaire CCCB - **RENAUDAT Fabrice** Délégué titulaire CCCB - **RENAUDAT Hubert** Délégué titulaire CCCB - **ROBERT Didier** Délégué Titulaire CCCB - **SAUGET Nicole** Délégué Titulaire CCCB - **TISSEUR Pascale** Délégué titulaire CCCB - **TROUBAT CHAUVEAU Marie Ange** Délégué titulaire CCCB - **VALOIS Philippe** Délégué titulaire CCCB - **VAN HOOREBEKE Jean Bernard** Délégué titulaire CCCB - **VAN REMOORTERE Éric** Délégué Titulaire CCCB

PROCURATIONS :

M **AUBRUN Philippe** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à Mme **TISSEUR Pascale** Délégué titulaire CCCB
M. **AUDOT Olivier** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **BODARD Nicolas** Délégué titulaire CCCB
M. **CHABANCE Fabrice** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **LEGNIER François** Délégué titulaire FerCher
Mme **CIRRE Marie Line** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **BONNET Michel** Délégué titulaire FerCher
M. **DENIS Jean Claude** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **FRADIN Jacky** Délégué titulaire CCCB
M. **HENAUULT Bertrand** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **JOLY Sylvain** Délégué titulaire FerCher
M. **HERAULT Michel** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à Mme **IWANOW Michelle** Délégué suppléant FerCher
M. **LAPOUMEROULIE Dominique** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **CHAUVEAU Thierry** Délégué titulaire CCCB
M. **LAUVERGEAT Patrice** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **NORMAND Franck** Délégué titulaire FerCher
Mme **MARIEN Jocelyne** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **BRUNEAU Pascal** Délégué titulaire CCCB
M. **METIVIER Frederic** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **ROBERT Didier** Délégué Titulaire CCCB
M. **MNICH Pascal** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **AUDEBERT Éric** Délégué titulaire FerCher
Mme **PROGIN Nicole** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à Mme **LEPRAT Monique** Délégué titulaire FerCher
Mme **ROMAIN Maud** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à Mme **SAUGET Nicole** Délégué Titulaire CCCB
M. **RUDNICKI Nicolas** Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. **FAUCARD Jean Marc** Délégué titulaire CCCB
M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** Délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. **GONTHIER Gilles** Délégué Titulaire FerCher

ÉTAIENT ABSENTS : **CHABENAT Jean Michel** Délégué titulaire CCCB - **CHALET Thibault** Délégué titulaire CCCB - **CHATTON Laurent** Délégué titulaire CCCB - **CHAULLET Nathalie** Délégué titulaire FerCher - **CHAUVEAU Hubert** Délégué titulaire CCCB - **DEBAUCHE Françoise** Délégué titulaire CCCB - **ESTEVE Patrick** Délégué titulaire FerCher - **FEUILLADE Jérôme** Délégué titulaire CCCB - **GAILLOCHON Dominique** Délégué titulaire CCCB - **LABLANCHE Francis** Délégué titulaire CCCB - **LETORT Olivier** Délégué titulaire CCCB - **MARTIN Nadine** Délégué titulaire FerCher - **MAURICEAU Christophe** Délégué titulaire CCCB - **MERLOT Nathalie** Délégué titulaire CCCB - **METIVIER Philippe** Délégué titulaire CCCB - **MOUYSET Joran** Délégué titulaire CCCB - **PILLET Stéphane** Délégué titulaire CCCB - **PIVOTEAU Claire** Délégué titulaire CCCB - **QUANTIN Jean Philippe** Délégué titulaire CCCB - **RAJOYE Stéphane** Délégué titulaire CCCB - **TIBAUT Laurent** Délégué titulaire CCCB



Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 30, il informe les membres de l'assemblée délibérante que 2 points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- La signature du contrat pour l'assurance statutaire du personnel
- Reconduction de la ligne de trésorerie

Contre : 0 Abstention : 0

I. Présentation de l'avis de la Cour des Comptes :

Lecture est faite de l'avis de la Cour des Comptes sur le déficit du CA 2019

Sur l'état des restes à réaliser au total général nous avons 523 000 € en septembre, il est inclus dedans à cette date 127 000 € de FerCher.

Aujourd'hui l'état des restes à réaliser est de 279 593,91 €. C'est à 98 % les redevances impayées.

Un membre du bureau indique que lors de la réunion du bureau, ils avaient insisté sur la responsabilité de la trésorerie.

On avait demandé à M. le Président de bien vouloir faire un courrier à la trésorerie pour les mettre devant les faits accomplis et pour qu'elle pousse ses investigations jusqu'au bout.

	2017			2018			2019		
	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T
Collecte OM	4 314	1 077 815,50 €	249,84 €	4275	1 215 837,73 €	284,41 €	4150	1 302 903,31 €	313,95 €
Collecte Sélective	1 862	639 638,73 €	343,52 €	1906	543 282,88 €	285,04 €	1863	504 569,03 €	270,84 €
Déchetteries	6 809	681 833,62 €	100,14 €	7175	801 444,47 €	111,70 €	7472	938 894,84 €	125,66 €
	12 985	2 399 287,85 €	693,50 €	13 356	2 560 565,08 €	681,14 €	13 485	2 746 367,18 €	710,44 €

2017	2018	2019
% du Total	% du Total	% du Total
44,92%	47,48%	47,44%
26,66%	21,22%	18,37%
28,42%	31,30%	34,19%

Gestion du passif 155 340,00 € 251 086,37 € 211 471,09 €

	Diff entre 2017/2018			Diff entre 2018/2019			Diff entre 2017/2019		
Collecte OM	-0,90%	12,81%	13,83%	-2,92%	7,16%	10,39%	-3,80%	20,88%	25,66%
Collecte Sélective	2,36%	-15,06%	-17,02%	-2,26%	-7,13%	-4,98%	0,05%	-21,12%	-21,16%
Déchetteries	5,38%	17,54%	11,55%	4,14%	17,15%	12,49%	9,74%	37,70%	25,48%
	2,86%	6,72%	-1,78%	0,97%	7,26%	4,30%	3,85%	14,47%	2,44%

COLLECTE OM									
	2017			2018			2019		
	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T
Fonctionnement	4 314	106 209,31 €	24,62 €	4 275	109 098,15 €	25,52 €	4 150	112 665,86 €	27,15 €
Collecte	4 314	401 101,32 €	92,98 €	4 275	506 319,07 €	118,44 €	4 150	525 291,46 €	126,58 €
Transfert	4 314	176 803,13 €	40,98 €	4 275	179 418,29 €	41,97 €	4 150	185 880,80 €	44,79 €
Traitement	4 314	393 701,74 €	91,26 €	4 275	421 002,22 €	98,48 €	4 150	479 065,19 €	115,44 €
	4 314	1 077 815,50 €	249,84 €	4 275	1 215 837,73 €	284,41 €	4 150	1 302 903,31 €	313,93 €

	Diff entre 2017/2018			Diff entre 2018/2019			Diff entre 2017/2019		
	%	Coût	€/T	%	Coût	€/T	%	Coût	€/T
Fonctionnement	-0,90%	2,72%	3,66%	-2,92%	3,27%	6,38%	-3,80%	6,08%	10,27%
Collecte	-0,90%	26,23%	27,38%	-2,92%	3,75%	6,87%	-3,80%	30,90%	36,14%
Transfert	-0,90%	1,48%	2,40%	-2,92%	3,60%	6,72%	-3,80%	5,13%	9,29%
Traitement	-0,90%	1,48%	7,91%	-2,92%	13,79%	17,22%	-3,80%	21,68%	26,49%
	-0,90%	6,93%	13,83%	-2,92%	7,16%	10,39%	-3,80%	20,88%	25,66%

2017	2018	2019
% du Total	% du Total	% du Total
9,85%	8,97%	8,65%
37,21%	41,64%	40,32%
16,40%	14,76%	14,27%
36,53%	34,63%	36,77%

DECHETTERIES									
	2017			2018			2019		
	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T	Tonnes	Coût	€/T
Fonctionnement	6 809	244 943,48 €	35,97 €	7 175	286 198,63 €	39,89 €	7 472	274 767,15 €	36,77 €
Transfert	6 809	223 921,14 €	32,89 €	7 175	238 605,83 €	36,04 €	7 472	277 575,50 €	37,15 €
Traitement	6 809	212 959,00 €	31,28 €	7 175	256 640,01 €	35,77 €	7 472	386 552,19 €	51,73 €
	6 809	681 833,62 €	100,14 €	7 175	801 444,47 €	111,70 €	7 472	938 894,84 €	125,66 €

	Diff entre 2017/2018			Diff entre 2018/2019			Diff entre 2017/2019		
	%	Coût	€/T	%	Coût	€/T	%	Coût	€/T
Fonctionnement	5,38%	16,84%	10,88%	4,14%	-3,99%	-7,81%	9,74%	12,18%	2,72%
Transfert	5,38%	15,48%	9,59%	4,14%	7,34%	3,07%	9,74%	23,96%	12,96%
Traitement	5,38%	20,51%	14,36%	4,14%	50,62%	44,63%	9,74%	81,51%	65,41%
	5,38%	17,54%	11,55%	4,14%	12,15%	12,49%	9,74%	37,70%	25,48%

2017	2018	2019
% du Total	% du Total	% du Total
35,92%	35,71%	29,28%
32,84%	32,27%	29,58%
31,23%	32,02%	41,17%

M. Le Président indique qu'il faut aussi prendre en compte l'évolution des coûts

- de 2017 à 2019 les coûts de collecte Ordures Ménagères ont augmenté de plus de 25%

Un délégué demande quels sont les raisons de cette augmentation

M. Le président indique :

- le coût de l'enfouissement est passé de 40 € / Tonne à 70 € / Tonne.
- Le montant de la TGAP est passé de 22 € à 56 € / Tonne
- Les tonnages des déchets des déchetteries ont augmenté de 10 %

Un délégué demande à quoi correspond les Ordures Ménagères

M. Le Président indique les se sont les sacs noirs.

Le marché a été renouvelé l'année dernière. L'ancien était de 4 ans, 5 candidats avaient répondu à l'appel d'offre.

L'année dernière nous avons relancé un appel d'offre seul 2 candidats ont répondu. Le premier à 90 € la tonne, le second à 70 € la tonne

Un délégué demande pourquoi le coût de la collecte a augmenté de 26 %

Il y a une part de fluctuation du carburant, mais il y a aussi le fait qu'il avait été décidé en 2016 d'avoir 4 bennes pour la collecte. Les 4 BOM partent à la même heure le matin est tous est collecté en même temps aux mêmes heures sur tout le territoire. On s'est rendu compte que cela nous coûte très cher et qu'aujourd'hui nous pouvons collecter autrement.

Il restera le problème des déchetteries dont les tonnages sont en forte augmentation. Plus de 10 % d'augmentation sur l'ensemble des déchetteries.

II. Modification des tournées de collecte en porte à porte

Afin de se conformer à l'avis de la CRC, notamment en diminuant les dépenses, il est proposé de modifier les tournées de collecte en porte à porte, afin de réaliser celle-ci avec 2 véhicules en lieu et place des 4 actuellement.

Les tournées sont réparties sur la journée : 2 le matin et 2 l'après-midi.

Tournées Actuelles

	BOM N°1	BOM N°2	BOM N°3	BOM N°4
Lundi	La Champenoise - Lintez Lizeray - Ménétréols sous Vatan	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur n°3
Mardi	Saint Florentin Vatan	Condé - Saint Aoustrille Thizay	Bommiers - Meunet Planches Vouillon	Neuvy Pailloux - Sainte Fauste Saint Valentin
Mercredi	Aize - Fontenay - Guilly - Buxeuil La Chapelle St Laurian - Reboursin	Mareuil sur Arnon Primelles	Lunery (bourg et Rosières) Saint Caprais	Ambrault Pruniers
Judi	Civray - Plou Saugy	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur N°3 Villeneuve sur Cher
Vendredi	Saint Florentin Vatan	Lucay le libre - Meunet sur Vatan Saint Pierre de Jard - Giroux	Tournée Carton Brun Saint Florent sur Cher - Vatan	Brives - Chouday Saint Aubin

Projet de tournées

	BOM N°1 Mat	BOM N°2 Mat	BOM N°1 APM	BOM N°2 APM
Lundi	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur n°3	Lunery (bourg et Rosières) Saint Caprais
Mardi	Saint Florentin Vatan	Condé - Saint Aoustrille Thizay	Bommiers - Meunet Planches Vouillon	Neuvy Pailloux - Sainte Fauste Saint Valentin
Mercredi	Aize - Fontenay - Guilly - Buxeuil La Chapelle St Laurian - Reboursin	Mareuil sur Arnon Primelles	La Champenoise - Lintez Lizeray - Ménétréols sous Vatan	Ambrault Pruniers
Judi	Saint Florent sur Cher Secteur n°1	Saint Florent sur Cher Secteur n°2	Saint Florent sur Cher Secteur N°3 Villeneuve sur Cher	Civray - Plou Saugy
Vendredi	Saint Florentin Vatan	Lucay le libre - Meunet sur Vatan Saint Pierre de Jard - Giroux	Brives - Chouday Saint Aubin	

Cela ne changera rien au service rendu, seuls les horaires de ramassage changeront.
Pour les jours fériés la collecte sera décalée au lendemain.

III. Modification des zones de perception de la T.E.O.M

Suite à la communication de l'avis de la CRC, la DGFIP de l'Indre nous a fait part de la non-conformité avec l'article 1639A bis du Code général des Impôts de la délibération du 08 octobre 2008 fixant les zones de perception de la TEOM.

Il est proposé dans un 1^{er} temps de ramener le nombre de zones à 5 au lieu des 14 actuellement

Zonage actuel	
1	Neuvy Pailloux - St Florentin
2	Vatan
3	Ambrault - Lizeray
4	Lucay le libre
5	Chouday - Brives - Lintez - Pruniers - Ste Fauste
6	Condé - La Chapelle St Laurian - Meunet Planches - St Valentin
7	Ménétréols - St Aoustrille - St Pierre de Jard
8	Fontenay - Giroux - Reboursin - St Aubin - Thizay - Bommiers
9	Buxeuil - Vouillon - La Champenoise - Meunet / Vatan - Guilly
10	Aize
11	St Florent / Cher - Villeneuve / Cher - Saugy
12	Mareuil / Arnon
13	Lunery - Plou
14	Civray - Primelles - St Caprais

Proposition	
1	Neuvy Pailloux - St Florentin - Vatan
2	Ambrault - Lizeray - Lucay le libre - Chouday - Brives - Lintez - Pruniers - Ste Fauste - Condé - Meunet Planches - La Chapelle St Laurian - St Valentin - Ménétréols - St Aoustrille - St Pierre de Jard
3	Buxeuil - Fontenay - Giroux - Reboursin - St Aubin - Thizay - Bommiers - Vouillon - La Champenoise - Meunet / Vatan - Guilly - Aize
4	St Florent / Cher
5	Civray - Lunery - Mareuil / Arnon - Plou - Primelles - St Caprais - Saugy - Villeneuve / Cher

On a essayé de regrouper les zones. Il faut des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction de la réalisation du service et de son coût.

Un délégué demande si le zonage a été fait en fonction de la base des taxes d'habitation. La CRC et la DDFIP voulait un seul taux pour toutes les communes, ce n'était pas possible.

Les 5 zones dépendent :

- Du service rendu
- De la distance par rapport à une déchetterie
- De la distance parcourue par les véhicules pour effectuer le ramassage.

Il faut aller dans le sens de la CRC et de la DDFIP, si on ne fait pas d'effort, ils prendront la main et ils mettront un taux unique avec une augmentation de 20 % pour résorber le déficit en 1 an.

Un délégué demande à avoir des renseignements sur la différence de modalité qu'il y a entre la C.C.C.B et la C.C FerCher.

La C.C FerCher a pris la compétence et c'est à eux de fixer leur taux. Le SICTOM fait l'appel d'un montant et la C.C FerCher décide de la répartir dans ses communes.

La C.C.C.B n'a pas pris la compétence, elle laisse le SICTOM gérer les taux.

Une grosse partie de la solution, c'est d'inciter les citoyens à recycler mieux et d'avantage. Ce sont les sacs noirs qui coûtent le plus cher, ainsi que le tout-venant.

Lors d'une étude sur la contenance des sacs noirs, il s'est avéré que 25 % des déchets qui se trouvaient dans les sacs noirs auraient pût être recycler.

Un délégué indique qu'il a vu un agent mettre le sac jaune dans les sacs noirs.

M. COTTA Dominique indique que les agents qui voient que le sac jaune est mal trié le mettent dans les sacs noirs. Il y a aussi le fait que si un sac n'est pas collecté car il n'est pas conforme, les administrés nous appellent et l'on doit aller le chercher.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 60

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le zonage de perception de la TEOM dans les conditions présentées ci-dessus. Il charge M. Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

IV. Transformation de 3 postes (ATP1ère CI et AAP2ème CI)

Suite à l'évolution de carrière et aux fonctions occupées de 3 agents un responsable du service collecte et transport, un responsable du centre de tri et de la collecte sélective, une responsable du service administratif et RH.

Il est proposé de transformer des postes existants dans les conditions suivantes :

- 2 postes Adjoint technique principal 2^{ème} classe en 2 postes d'Agent de Maîtrise
- 1 poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe en Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Ces agents seraient nommés sur ces postes avec reprise de leur indice actuel ou à l'indice le plus proche de cette nouvelle catégorie.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 60

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, la transformation de 2 postes « Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe » en 2 postes « Agent de Maitrise ».

V. Convention pour la fourniture de masques

Lors de la mise en place des mesures de confinement en mars 2020, afin de pouvoir continuer d'assurer le service, nous avons dû nous procurer des masques.

L'association des maires de l'Indre pouvait en fournir aux mairies, la mairie de Saint-Aoustrille a accepté de faire une commande pour le SICTOM (n'étant pas adhérent il ne pouvait pas commander).

Il est demandé de signer une convention avec la commune de Saint-Aoustrille pour le remboursement à celle-ci pour un montant de 300,00 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 60

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, la signature de la convention avec la Mairie de Saint Aoustrille pour la fourniture des masques pour un montant de 300,00 €.

VI : Admission en non-valeur

Suite à la lecture des documents fournis par les services de la trésorerie d'ISSOUDUN, il est demandé d'admettre en non-valeurs ou en créances éteintes les états suivants :

- N°3851330212 : 350,33 € : admission en non-valeur
- Bordereau d'envoi du 9 décembre 2019 : 248,52 € : créances éteintes

M. Le Président demande au Conseil Syndical l'admission en non-valeur et en créances éteintes des bordereaux énumérés ci-dessus.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 60

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical refuse, à l'unanimité, l'admission en non-valeur et en créances éteintes des bordereaux énumérés ci-dessus.

Et aux vues du montant très important des restes à recouvrer, Le Conseil Syndical demande à l'unanimité qu'une démarche de recouvrement plus efficace soit appliquée par les services fiscaux et du Trésor Public.

V. Contrat d'assurance du personnel :

Suite à la consultation groupée du CDG de l'Indre, il est proposé de signer un contrat d'assurance avec

SIACI/Groupama pour une période de 2021 à 2024.

Le taux pour 2021 serait de 6,90 %. Aujourd'hui nous avons un taux de 7,64 %

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 60

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer les conventions résultant de la passation du marché

VI. Reconduction de la ligne de trésorerie avec le CREDIT MUTUEL

M. Le Président demande l'autorisation de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie consentie au SICTOM par le CREDIT MUTUEL pour un montant de 500 000,00 € et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les conditions de ce contrat sont les suivantes :

- Montant Plafond : 500 000, 00 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : euribor 3 mois moyenne 1 mois + une marge de 0,65 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle fin de trimestre civil

Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 58

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à la majorité, le renouvellement de la ligne de trésorerie consentie au SICTOM de Champagne Berrichonne par le CREDIT MUTUEL dans les conditions ci-dessus.

M. Le Président indique que le choix qui avait été fait il y a 6 ans était de ne pas faire d'emprunt nouveau. De ce fait, les besoins d'investissement ont été fait en fonctionnement puisque l'on a pris des camions en location. On a forcé sur le fonctionnement ce qui a creusé le déficit et aussi l'augmentation de la TGAP et du coût de l'enfouissement. Nous avons décidé de ne pas augmenter la TEOM, il aurait peut-être fallu l'augmenter de 1% par ans.